

**Crèche municipale de Voreppe**

100 Rue des Tissages  
38340 VOREPPE

Tél : 04 76 50 87 87  
e-mail : [creche@ville-voreppe.fr](mailto:creche@ville-voreppe.fr)

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023

## CRÈCHE MUNICIPALE DE VOREPPE

**Élaboré par l'ensemble du personnel de la crèche  
en lien avec les orientations politiques de la collectivité**

## ÉDITORIAL

*« L'éducation est un processus naturel chez l'enfant qui n'est pas acquis par les mots mais par l'expérience de son environnement. »*

*« L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit, mais une source que l'on laisse jaillir. »*

**Maria Montessori.**

### **À la primeur de l'écoute et de l'observation de l'enfant,**

Depuis maintenant quelques années, le regard porté sur l'enfant a grandement évolué.

En effet, de nombreux textes phares éclairent désormais l'importance de cette période charnière des 1000 premiers jours, où l'environnement dans lequel l'enfant découvre et appréhende le monde qui l'entoure est déterminant pour son développement actuel et futur.

La crèche se veut être le relai de la famille et a donc un vrai rôle à jouer dans les premières années de vie de l'enfant mais aussi dans le témoignage de cette construction familiale.

Plus qu'un mode d'accueil, vous trouverez en poussant ces portes, un véritable lieu de vie où cohabitent des professionnels ayant à cœur d'accueillir l'enfant et sa famille dans le respect de son individualité et de son histoire. Ici, réside une volonté sincère de collaboration et de continuité éducative afin d'offrir à l'enfant, un cadre où règne confiance et cohésion.

Pour l'enfant, un accompagnement juste et adapté est orienté vers la découverte et l'expérimentation de l'ensemble de ses capacités.

Pour le parent, cet espace peut être synonyme d'échange, de partage, d'entraide, d'écoute et de soutien. Que ce soit entre parents, ou auprès de professionnels qualifiés.

En résumé, la crèche municipale de Voreppe s'engage à être un réel lieu ressource, qui prône la bienveillance et le non jugement, l'accompagnement à la parentalité et l'accueil de la diversité.

Nadine BENVENUTO  
Adjointe chargée des solidarités  
et de la petite enfance  
Vice présidente du CCAS

Luc REMOND  
Maire de Voreppe  
Vice Président du Pays  
Voironnais

## INTRODUCTION

Il nous semble nécessaire de rappeler le cadre réglementaire et légal en vigueur.

Les établissements d'accueil du jeune enfant sont régis par le Code de la santé publique et par le Code de l'action sociale et des familles.

« Art. R. 2324-29. –Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il définit la position du lieu d'accueil dans son environnement, ses positions et priorités concernant les faits de société. »

Le projet d'établissement ou de service comprend les éléments suivants:

### Un projet d'accueil

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage;

### Un projet éducatif

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons;

### Un projet social et de développement durable

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du Code de l'action sociale et des familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.»

### Le projet d'établissement est un document de référence pour une structure d'accueil

Il s'agit de « la carte d'identité » de la crèche. Il la rend unique et individuelle de par les valeurs et les orientations éducatives et pédagogiques insufflées par la structure et notamment par l'ensemble de l'équipe. Il est l'aboutissement d'un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.

Cette réflexion a été menée en réfléchissant nos actions quotidiennes en lien avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles).

Cette charte établit les « dix grands principes pour grandir en toute confiance » et ce, quel que soit le mode d'accueil.

## 10 GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

# SOMMAIRE

## PARTIE 1 : LE PROJET SOCIAL

<b>I – CADRE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>Page 8</b>
<b>II – PROJET POLITIQUE .....</b>	<b>Page 8</b>
<b>III – LE TERRITOIRE .....</b>	<b>Page 9</b>
<b>IV – PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE .....</b>	<b>Page 13</b>
1 – Historique de la crèche	
2 – Les locaux	
3 – La crèche à ce jour	
<b>V – INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE ET PARTENARIATS .....</b>	<b>Page 14</b>
1 – Les partenariats pédagogiques	
2 – Les relations avec la CAF	
3 – Les relations avec la PMI	
4 – Les relations avec les écoles de formations et les stagiaires / apprentis	
<b>VI – PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA STRUCTURE .....</b>	<b>Page 17</b>
1 – Les rencontres festives	
2 – Les actions récurrentes dans l'année	
<b>VII – PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL .....</b>	<b>Page 18</b>
1 – L'entretien des locaux et le matériel utilisé	
2 – L'accueil de l'enfant en lien avec l'extérieur	
3 – Utilisation des locaux	
4 – Le tri et la réduction des déchets	
5 – Les objets de récupération	

## PARTIE 2 : LE PROJET D'ACCUEIL

<b>I – PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES, DURÉES ET RYTHME D'ACCUEIL .....</b>	<b>Page 22</b>
<b>II – COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES .....</b>	<b>Page 23</b>
<b>III – ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET FORMATIONS .....</b>	<b>Page 24</b>

## PARTIE 3 : LE PROJET ÉDUCATIF

<b>I – L'ACCUEIL DES ENFANTS .....</b>	<b>Page 27</b>
<b>II – RESPECTER LES RYTHMES ET LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT .....</b>	<b>Page 29</b>
1 – L'alimentation	
2 – Le sommeil	
<b>III – L'HYGIÈNE .....</b>	<b>Page 33</b>
1 – L'hygiène de la structure	
2 – L'hygiène des professionnels et des enfants	
3 – Les soins d'hygiène	

4 – L’acquisition de la propreté

<b>IV – LE DÉVELOPPEMENT ET LE JEU</b> .....	<b>Page 35</b>
<b>V – LE BIEN-ÊTRE DE TOUS (ENFANTS, PARENTS ET PROFESSIONNELS)</b> .....	<b>Page 39</b>
1 – La gestion des émotions	
2 – Les douces violences	
3 – Une relation de confiance	
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>Page 44</b>

## **ANNEXES**

<b>CHARTRE NATIONALE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b> .....	<b>Page 46</b>
<b>CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DE LA BRANCHE FAMILLE</b> .....	<b>Page 47</b>
<b>CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ</b> .....	<b>Page 48</b>

# **PARTIE 1**

# **LE PROJET SOCIAL**

## I – LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les établissements d'accueil de jeunes enfants sont régis par les articles R2324-16 et R2324-48 du code de la santé publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants, veillent à la sécurité, au bien être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale ».

L'EAJE de Voreppe fonctionne conformément :

- à l'avis du Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de l'Isère, qui a fixé la capacité d'accueil de l'établissement à 70 enfants. Cet avis est renouvelé tous les deux ans après une visite de suivi de fonctionnement,
- aux dispositions du décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1er du livre II du Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles,
- aux dispositions du décret n° 2007-230 du 20 février 2007,
- aux dispositions du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, modifiant le Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles.
- aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, en particulier la lettre circulaire n° 2014-009 du 26 mars 2014. (Il est à noter que depuis le 05/06/2019, la circulaire 2019-005 remplace la partie 2 de celle du 26/03/2014 (c2014-009)).
- aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants modifiant le Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles. Le décret simplifie la réglementation relative aux établissements d'accueil du jeune enfant.
- aux dispositions du règlement de fonctionnement en vigueur.

## II – LE PROJET POLITIQUE

Le soutien à la parentalité est l'un des objectifs des politiques familiales dont les communes sont porteuses au travers de leurs structures (LAEP, EAJE, centre sociaux, accueil de loisirs..)

Les EAJE visent à répondre aux besoins de gardes.

La commune de Voreppe a souhaité disposer d'un cadre de référence de sa politique éducative en s'appuyant sur les valeurs suivantes :

- Garantir le vivre ensemble dans la République
- Lutter contre les inégalités
- Renforcer la continuité, la cohérence éducative et l'articulation des différents temps de l'enfant
- Valoriser et soutenir la fonction parentale

Dans ce cadre, le premier objectif est d'accueillir les enfants et leur famille dans les meilleures conditions, dans un souci de convivialité, d'accessibilité, de sécurité, d'hygiène et de confort dans le but de favoriser l'épanouissement personnel et social de l'enfant.

La crèche municipale de Voreppe s'inscrit entièrement dans cette volonté politique.

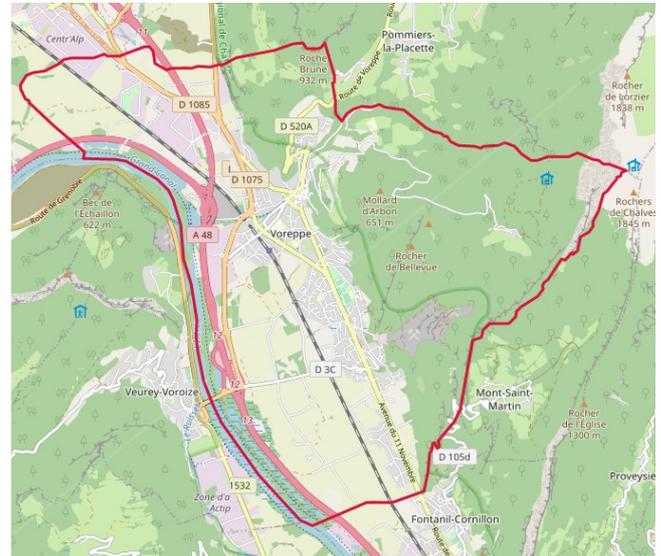
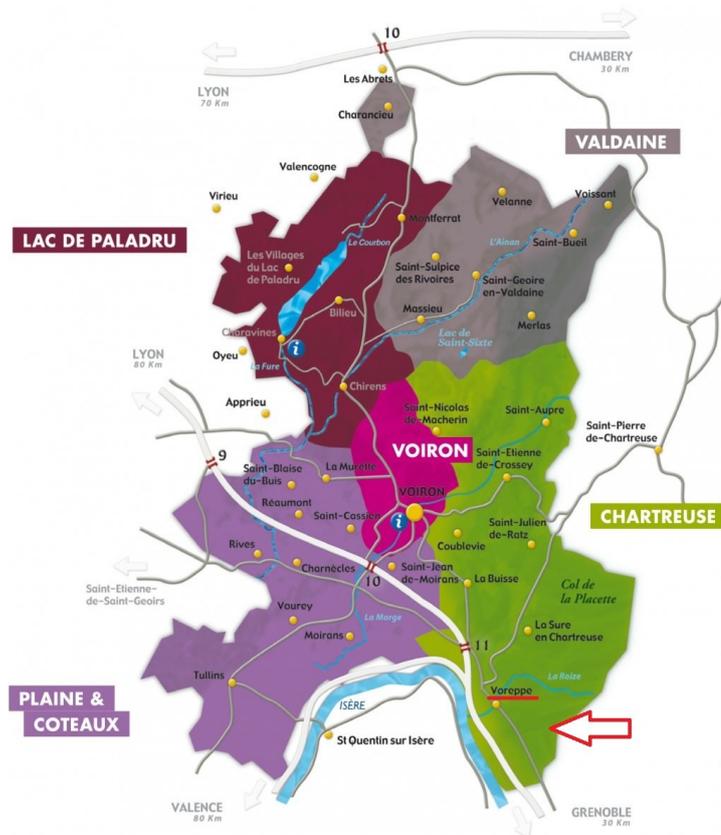
La direction et le service Petite enfance veillent au respect de la législation des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

Les réglementations d'hygiène et de sécurité, les procédures médicales et le règlement de fonctionnement en vigueur permettent de garantir la sécurité physique des enfants (exercices d'évacuation, réglementation HACCP, protocoles d'hygiène, procédures d'administration des médicaments, procurations parentales, formations secourisme obligatoires) et des professionnels (formations proposées tout au long de la carrière).

Les professionnels assurent une vigilance et une surveillance constante.

L'environnement et le matériel utilisé est adapté (anti-pince doigts, digicode, portes fermées, jouets adaptés...).

### III – LE TERRITOIRE



← Commune de Voreppe située dans la communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Représentation cartographique de la commune de Voreppe

#### ➤ Environnement économique et social

La commune de Voreppe est située à proximité de Grenoble, 2<sup>e</sup> centre économique de la région Rhône-Alpes-Auvergne et le 2<sup>e</sup> pôle de recherche en France. C'est une région en pleine expansion économique et démographique et de ce fait, nombre de jeunes familles choisissent Voreppe pour s'installer.

#### ➤ L'emploi :

Selon l'INSEE, en 2019, 4198 personnes avaient un emploi salarié. Le taux d'activité des 15/64 ans représentait 76,2 % de la population. Le taux de chômage était de 6,9%.

La part des retraités était de 6,7%, 28,7% pour les professions intermédiaires et 24,2% pour les employés.

Il est intéressant de relever que sur les femmes voreppines de plus de 15 ans et plus et ayant un emploi sont 40,5% à travailler à temps partiel.

Les personnes travaillent majoritairement dans la fonction publique en CDI. Ce qui fait une population avec une certaine stabilité économique (INSEE 2018).

➤ *Les revenus :*

18,9% des familles avec enfants ont un quotient familial supérieur à 1,5 % du SMIC en 2020.

130 familles monoparentales et 67 couples avec enfants ont de bas revenus (ressources totales en dessous du SMIC).

ZOOM Petite enfance, en 2020 à Voreppe :

67 familles avec enfant de moins de 3 ans ont des revenus fragiles et 22 familles (couples avec enfant de moins de 3 ans) sont composés d'un actif et une personne au chômage. 17 familles monoparentales sont inactifs.

➤ *Le logement :*

Une commune bien localisée, en situation de carrefour (position géographique stratégique). Une proximité aux transports (gare, autoroute, desserte en tramway...) nuancée par une desserte TC à renforcer en dehors des déplacements pendulaires et en desserte locale.

Principaux objectifs municipaux :

- > Faciliter le maintien et accueillir des populations jeunes sur le territoire et assurer un équilibre intergénérationnel
- > Anticiper le phénomène de desserrement des ménages (Décohabitation)
- > Proposer un développement résidentiel adapté aux objectifs fixés par le SCoT, et les documents supérieurs, en termes de production de logements sociaux, de densité des tissus urbains, de logique d'aménagement. (70 logements/an)

Une commune dynamique d'un point de vue des nouvelles constructions, cependant, l'accès à la propriété reste difficile sur la commune, en particulier dans l'individuel.

Les ménages sont **ancrés** dans le territoire :

- Une ancienneté moyenne de 17 ans.
- Plus de 55 % des ménages résident dans leur logement depuis 10 ans ou plus.

Ce qui s'explique notamment par une forte part de propriétaires(66 %)

➤ *La population :*

**Contexte démographique :**

**POP T1 - Population en historique depuis 1968**

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	4 785	5 995	7 970	8 446	9 231	9 696	9 565	9 275
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	167,0	209,2	278,2	294,8	322,2	338,4	333,9	323,7

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Comme nous pouvons l'observer, la population au sein de la commune de Voreppe entre 2008 et 2019 a diminué d'environ 4,34 % en 11 ans.

## RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Décès domiciliés	68	67	65	77	69	78	96	62
Naissances domiciliées	110	103	88	101	74	79	99	95

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

Cependant, nous pouvons constater une augmentation significative de la natalité sur la commune entre 2018 et 2021 passant de 74 à 95 naissances soit une majoration de 22,1 % en 3 ans.

Au vu de cette hausse de la natalité et malgré une baisse de la population, les demandes d'inscriptions au sein de la crèche sont de plus en plus nombreuses et la capacité de la structure ne permet pas, à ce jour, de répondre à la totalité des demandes.

### **Contexte sociologique :**

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la population en fonction de la catégorie socioprofessionnelle au sein de la commune de Voreppe

## POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	<b>7 820</b>	<b>100,0</b>	<b>7 860</b>	<b>100,0</b>	<b>7 742</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	8	0,1	12	0,2	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	248	3,2	244	3,1	367	4,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	928	11,9	948	12,1	948	12,2
Professions intermédiaires	1 312	16,8	1 324	16,8	1 231	15,9
Employés	1 156	14,8	1 228	15,6	1 036	13,4
Ouvriers	884	11,3	844	10,7	673	8,7
Retraités	1 888	24,1	2 196	27,9	2 336	30,2
Autres personnes sans activité professionnelle	1 396	17,9	1 064	13,5	1 151	14,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Ce tableau met en évidence certaines disparités en fonction de la catégorie socio-professionnelle. Nous pouvons constater d'une nette progression des catégories d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises et à contrario une diminution d'ouvriers et d'employés.

De plus, cela permet de mettre en exergue la diversité des professions sur la commune.

## FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 760</b>	<b>100,0</b>	<b>2 772</b>	<b>100,0</b>	<b>2 715</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>1 320</b>	<b>47,8</b>	<b>1 312</b>	<b>47,3</b>	<b>1 218</b>	<b>44,8</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>300</b>	<b>10,9</b>	<b>300</b>	<b>10,8</b>	<b>287</b>	<b>10,6</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	64	2,3	76	2,7	71	2,6
Femmes seules avec enfant(s)	236	8,6	224	8,1	217	8,0
<b>Couples sans enfant</b>	<b>1 140</b>	<b>41,3</b>	<b>1 160</b>	<b>41,8</b>	<b>1 210</b>	<b>44,6</b>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

### ➤ L'offre petite enfance :

Sur la commune il existe deux modes de garde principaux :

- le mode de garde individuel qui est représenté par les assistants maternels agréés (entre 30 et 40 sur la commune).
- le mode de garde collectif qui est représenté par la crèche municipale d'une capacité d'accueil de 70 places, ainsi qu'une micro-crèche privée pouvant accueillir 12 enfants par jour.

Un lieu ressource est présent sur le territoire et permet de renseigner, d'informer les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants. Il s'agit du RPE, Relai Petite Enfance.

Malgré l'offre d'accueil proposée, de nombreuses familles cherchent toujours un moyen de garde pour leur enfant. En effet, la liste d'attente de notre crèche reste conséquente et ne désemplit pas.

## IV – PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

### 1. Historique de la crèche

Dans les années 1950, il existait une pouponnière privée à caractère sanitaire et social, située dans le centre de Voreppe jusqu'en 1979 lorsque cet institut a fermé.

En 1980, la commune de Voreppe loue le bâtiment pour créer une crèche de 18 places.

Cette crèche va croître progressivement sur 2 sites, et s'étoffer d'une halte garderie, jusqu'en 1999.

En 1999, tous les modes de garde sont regroupés sur le site actuel sous le nom de EVE (Espace Voreppe Enfance) qui comprend 55 places de crèche, 15 places de halte garderie, le relais assistantes maternelles (à sa création) et les consultations de PMI.

En 2008 la halte garderie disparaît et la notion de multi accueil apparaît.

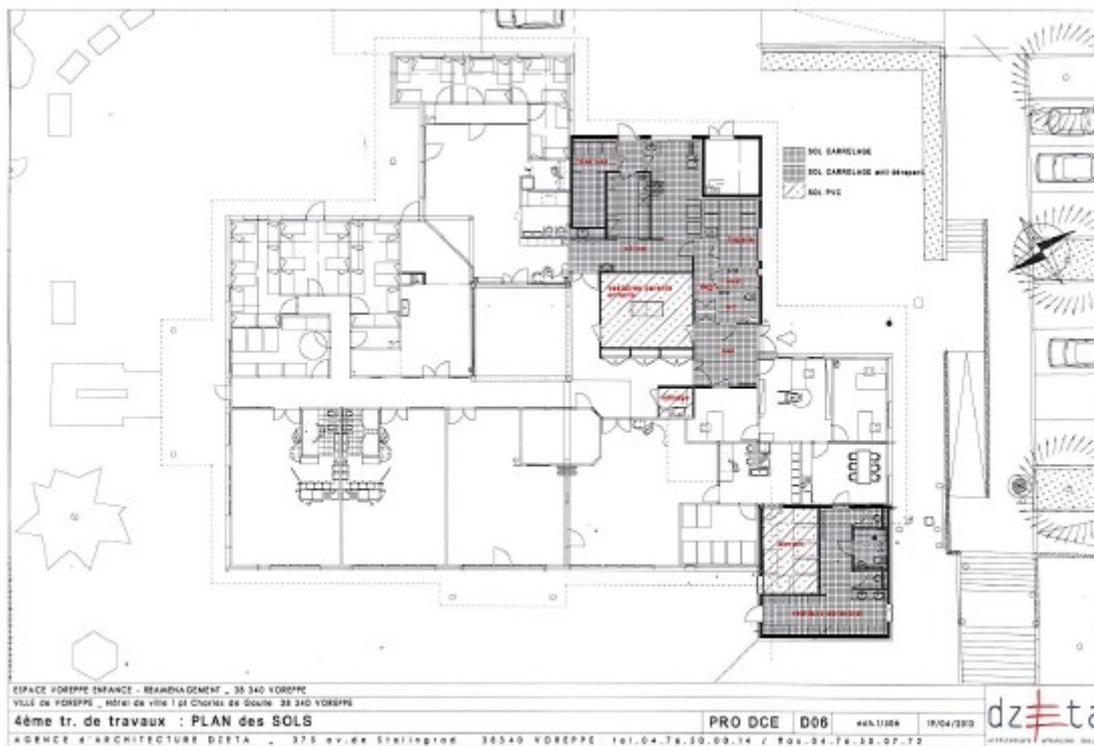
La crèche dispose maintenant de 70 places.

Le RAM est délocalisé et accueilli à l'espace Rosa Parks.

De 2010 à 2014 ont lieu des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la structure afin de favoriser l'accueil en inter-âges dans toutes les sections.

En 2016, EVE prend le nom de « crèche municipale de Voreppe ».

### 2. Les locaux



### 3. La crèche à ce jour

La crèche de Voreppe est un service municipal qui compte plus d'une vingtaine de professionnels.

Elle est réservée aux familles qui résident à Voreppe, aux contribuables sur la commune, aux agents de la ville de Voreppe et du CCAS.

Cette structure « Multi Accueil » d'une superficie de 700 m<sup>2</sup> et avec un jardin de 1000m<sup>2</sup> a une capacité d'accueil de 70 places.

## V – INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE ET PARTENARIATS

Des commerces de proximité sont présents sur la commune : épiceries, boucheries, bars, restaurants ainsi que des services publics destinés à la population : écoles, maison de retraite, Poste, etc.

De nombreuses associations sportives et culturelles créent un maillage associatif important et dynamique.

Concernant la petite enfance, en parallèle de la crèche municipale, plusieurs types de structures cohabitent :

- Les écoles maternelles
- Les assistantes maternelles
- La médiathèque
- Le centre social
- La ludothèque
- Un LAEP

### 1. Partenariats pédagogiques

La crèche travaille étroitement en lien avec ces différents partenaires.

Un projet passerelle est en place depuis 2016 permettant aux futurs écoliers de découvrir l'univers de l'école. L'animatrice du RPE ainsi que les professionnelles de la crèche peuvent être amenées à travailler ensemble, notamment sur des temps festifs partagés ou sur des ateliers ponctuels.

La médiathèque et la ludothèque sont des partenaires privilégiés. De nombreuses animations sont programmées tout au long de l'année. Nous programmons ces rencontres soit à l'intérieur des locaux de la crèche, soit sur les sites de ces partenaires.

Lors de ces différentes sorties, l'équipe travaille étroitement en lien avec les familles qui peuvent accompagner les professionnelles dans la logistique des déplacements.

Ce travail en lien et ce partage de compétences permet l'enrichissement de chacun dans ses pratiques mais également la valorisation des métiers de la petite enfance.

### 2. Les relations avec la CAF

Notre structure est conventionnée et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales.

La P.S.U (Prestation de Service Unique) de la CAF vient en complément des participations familiales et permet de diminuer celles-ci. Elle concerne les enfants jusqu'à leur 6ème anniversaire quelle que soit la situation des parents au regard de l'activité professionnelle.

Pour les familles allocataires, les participations sont calculées à l'heure et à partir des ressources déclarées pour les prestations familiales. Le document « base de ressources » est obligatoire pour l'ouverture du contrat des enfants. Pour les familles non allocataires, les participations sont calculées à l'heure à partir de l'avis d'imposition.

Le tarif appliqué à l'accueil des enfants est fixé par un barème national et renouvelé selon la tarification horaire tous les ans au 1er janvier d'après les indications de la CAF. Ce barème prend en compte le nombre d'enfants d'une famille, et il est soumis à un plancher et un plafond fixé annuellement par la CNAF.

### 3. Les relations avec la PMI

L'équipe de direction est en lien régulier avec la puéricultrice de secteur du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Cette puéricultrice est amenée à suivre certaines familles sur le secteur de Voreppe. Elle peut nous adresser des enfants et des familles qui auraient besoin d'un accompagnement par des professionnels de la petite enfance et que nous essayons dans la mesure du possible d'accueillir.

Et de ce fait, nous nous concertons sur ce que nous observons au quotidien de l'enfant et de sa famille. Dans d'autres cas, c'est nous qui alertons la puéricultrice pour venir apporter un soutien à une famille.

Une relation ponctuelle est également entretenue avec le médecin de PMI qui vient contrôler les locaux et s'assurer du bon fonctionnement de la structure. De plus, le médecin de PMI est disponible pour tout questionnement.

#### **4. Les relations avec les écoles de formation et les stagiaires/apprentis**

Chaque année, nous accueillons plusieurs stagiaires au sein de notre structure. Les conventions de stages sont remplies en accord avec leur école. Accueillir un stagiaire est un travail à part entière et toute l'équipe doit être partie prenante.

Pour chaque stagiaire accueilli, une charte d'accueil est signée par les deux parties : le stagiaire et le responsable de la structure. Une professionnelle de l'équipe se positionne en référente du stagiaire et sera son interlocuteur privilégié. En début de stage il est particulièrement important qu'une période d'observation soit prise. Pour pouvoir comprendre le travail quotidien du personnel ce temps est nécessaire et permettra à l'élève de poser des questions sur le fonctionnement, les professions, ou toute autre information nécessaire à son diplôme.

Par respect pour les enfants et pour que l'encadrement proposé au stagiaire soit optimal et qualitatif, nous ne recevons pas plusieurs stagiaires en même temps ou alors sur un temps très court. Les stagiaires doivent respecter le règlement de fonctionnement de la structure et sont soumis au même titre que l'équipe, au secret et à la discrétion professionnelle. Selon la formation suivie, les stages peuvent demander beaucoup d'initiatives et de travail personnel, les stagiaires ne sont donc pas présents pour combler un manque de personnel. Par ailleurs ils sont tout de même incités à participer à la plupart des actes de la vie des enfants.

Régulièrement au cours du stage des moments de bilan sont proposés par le référent et/ou le responsable afin que le stagiaire soit toujours dans une bonne démarche d'apprentissage. A la fin de cette période, une possible visite de stage par des professeurs est organisée pour faire le bilan du stage en présence de son référent et du responsable.

De plus, l'accueil d'un apprenti a lieu dans les locaux de la crèche, dans les mêmes conditions d'accueil qu'un stagiaire, afin d'accompagner l'étudiant à s'enrichir et s'imprégner pleinement d'un contexte professionnel et des engagements que celui-ci engendre.

Ouvrir les portes de la crèche sur une ou deux année(s) scolaire(s) offre un suivi et un regard global de ce que représente l'accompagnement de l'enfant et de sa famille ainsi que le travail d'équipe et l'importance de la communication.

Pour la structure, il s'agit également d'un engagement envers l'étudiant et son organisme de formation, mais aussi et surtout d'être un réel acteur participant à la construction de l'identité professionnelle de l'apprenti en lui garantissant un accompagnement et un suivi de qualité, et mettre toutes les chances de son côté pour qu'il devienne un professionnel accompli aux valeurs essentielles.

## VI – PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA STRUCTURE

La crèche a pour valeur forte d'inclure les parents dans la « vie de la crèche ». En effet, l'accueil et l'accompagnement de l'enfant induit aussi et nécessairement les échanges au quotidien avec les familles. C'est pourquoi, celle-ci ont régulièrement la possibilité de participer à des temps de rencontre, de s'inscrire dans des projets ou encore de partager des temps festifs.

### 1. Les rencontres festives

#### ➤ La porte ouverte de la crèche :

Sur une matinée, la crèche ouvre ses portes aux familles inscrites et aux futures familles. Lors de ce temps, les familles sont invitées à venir découvrir l'univers de la crèche et rencontrer les membres de l'équipe professionnelle. Le fonctionnement de la structure est brièvement expliqué, et l'échange est la priorité. Les parents peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent et très souvent, ils partagent les mêmes interrogations.

Ce moment festif permet aux familles fréquentant le multi accueil de se rencontrer et de s'approprier le multi accueil comme un lieu de partage et d'échanges. Il leur permet parallèlement de prendre conscience des propositions, des projets et des activités qui sont quotidiennement proposés de la structure.

C'est aussi l'occasion pour les enfants, ravis de faire découvrir à leurs parents leur lieu de vie !

#### ➤ La fête de fin d'année (Décembre) :

Courant décembre, la crèche propose un spectacle et un goûter pour fêter les fêtes de fin d'année. Il s'agit d'un temps de rencontre chaleureux empreint de convivialité et de partage.

#### ➤ La fête de l'été :

En fin d'année scolaire, afin de clôturer l'année mais aussi l'accueil à la crèche, nous organisons une festivité où se retrouvent petits et grands autour de diverses propositions en fonction des années.

Toutes les familles sont invitées à profiter et/ou participer à cet événement. C'est aussi l'occasion d'échanger avec les professionnelles et d'observer son enfant dans un environnement où il évolue habituellement sans ses parents.

### 2. Les actions récurrentes dans l'année

#### ➤ Les cafés des familles :

Un mois sur deux, en matinée ou en fin d'après-midi, les professionnelles proposent un petit temps café / thé à l'entrée ou dans le jardin de la crèche (selon les saisons)

Les professionnelles se relaient, à tour de rôle, pour échanger avec les familles.

Ces temps entrent dans une dynamique d'accompagnement à la parentalité mais également avec l'objectif de créer de la convivialité et du lien entre les différentes familles.

Ces temps d'échanges permettent, dans un contexte différent des accueils quotidiens, d'aborder des sujets et d'avoir des discussions plus variées.

#### ➤ La participation à des activités :

Dans l'idée d'ouvrir davantage les portes de la crèche aux familles et afin de leur laisser la possibilité d'élargir leur participation et leur investissement, l'équipe met en place des « ateliers des familles ». Plusieurs fois dans l'année, les parents pourront s'inscrire à ces temps. Ces ateliers des familles ont pour but premier d'offrir une parenthèse privilégiée où plaisir, simplicité et convivialité sont les maîtres mots.

Les professionnelles seront forces de propositions et ces moments seront propices au partage. En effet, les familles pourront expérimenter ensemble, s'inspirer des activités découvertes et c'est également l'occasion de découvrir son enfant évoluer au sein de la crèche.

#### ➤ L'accompagnement lors de sortie :

Ces temps permettent aux parents d'observer leur enfant différemment, de profiter d'un moment de partage avec l'équipe de la crèche tout en découvrant la richesse des infrastructures du territoire et l'intérêt que celles-ci ont pour

les jeunes enfants. Ils permettent également à des familles nouvellement installées sur le territoire de rencontrer d'autres parents et de créer du lien social.

La présence de parents accompagnateurs lors des sorties aide l'équipe dans l'encadrement, la logistique des déplacements et la prise en charge globale des enfants.

## **VII – PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL**

Depuis le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, le projet de développement durable devient une partie intégrante du projet d'établissement des structures petite enfance.

Selon le dictionnaire Larousse, le développement durable est un « mode de développement qui assure la satisfaction des besoins essentiels des générations actuelles, particulièrement des personnes les plus démunies, tout en sauvegardant la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins [...] et donc de considérer le patrimoine écologique (air, eau, matières premières) comme un stock de ressources dont les prélèvements ne devraient pas excéder leurs capacités de renouvellement naturel. Ainsi, le développement durable repose sur la solidarité entre les générations. »

Le développement durable est un des enjeux fort de la crèche. En effet, il est, au quotidien, pris en compte dans le fonctionnement de l'établissement à travers plusieurs axes.

### **1. L'entretien des locaux et le matériel utilisé**

Pour l'entretien des locaux, les produits répondent aux normes en vigueur.

En effet, les enfants étant majoritairement au sol la journée et portant tout à la bouche, il nous semble primordial d'utiliser des produits respectueux de l'environnement et du bien-être du public accueilli.

L'utilisation des bacs de pré imprégnation des lavettes pour le sol permet de ne consommer que la juste quantité d'eau nécessaire au lavage des sols. Il n'est plus nécessaire de remplir de grands seaux d'eau.

La crèche s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement. En effet, les commandes de matériel divers et de produits à destination des enfants s'orientent de plus en plus dans cette démarche.

### **2. L'accueil de l'enfant en lien avec l'extérieur**

Il n'est plus à démontrer l'impact positif et les bienfaits de la nature sur le développement de l'enfant.

C'est pourquoi, la crèche met un point d'honneur au lien que peuvent entretenir les enfants avec l'environnement extérieur par différents biais : le jardin, le potager, le respect et la découverte des animaux, de la nature.

Le jardin est utilisé comme une pièce de jeux à part entière et les enfants sortent quasiment tous les jours, en été comme en hiver. Le jardin va également être au centre de nombreuses animations à destination des familles. Il devient alors un espace de rencontre et de partage.

Le potager: plusieurs professionnelles animent des temps de plantation avec les enfants autour d'un projet de jardinage. Les jeunes enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, du semis jusqu'à la récolte sans oublier l'arrosage et la dégustation finale.

Le respect et la découverte des animaux, de la nature : l'équipe a à cœur de sensibiliser les enfants à l'exploration, au respect et l'intérêt porté envers la nature (insectes, végétaux,..). De plus, l'équipe accompagne les enfants à développer leur curiosité et l'observation de la richesse de la nature : c'est aussi par ce biais que l'imaginaire des enfants est mise à contribution.

### **3. Utilisation des locaux**

Toujours dans une démarche de développement durable, l'équipe est vigilante à l'utilisation des locaux.

Le bâtiment abritant la crèche est un consommateur significatif d'énergies et de fluides nécessaires à son fonctionnement : eau, électricité, chauffage.

Une attention est portée sur l'extinction des lumières (certains luminaires sont programmés et/ou à détection par le service technique).

La climatisation est utilisée avec parcimonie en respectant un écart maximum avec la température extérieure, de même pour le chauffage.

L'aération des locaux est organisée tout au long de la journée afin de maintenir une qualité de l'air optimale.

Un parking à vélo permet aux familles de se rendre à la crèche avec un mode de déplacement respectueux de l'environnement (draisiennes, vélos, carrioles,..)

Un projet de local poussettes sera mis à disposition des parents. draisienne ou vélo des enfants peuvent également être stockés en son sein.

### **4. Le tri et la réduction des déchets**

Les déchets sont triés au sein de la structure avec la présence de trois poubelles (nous n'avons que très rarement du verre à jeter) : la poubelle d'ordures ménagères, la poubelle pour le plastique et la poubelle pour le carton.

Le recyclage, c'est aussi donner une seconde vie au matériel usagé. Nous réutilisons autant que possible du matériel (tels que pot de yaourts, boîtes à œufs, boîtes à fromages,...) afin de limiter les déchets, les achats, et sensibiliser les enfants et familles à la non sur-consommation.

Les bavoirs usés ont été transformés en essuie mains individuels, des draps usés se sont transformés en matériel pour les poupons etc ...

De l'eau du robinet est donnée aux enfants afin de ne pas avoir à utiliser des bouteilles en plastique. Dans un souci d'écologie, des récupérateurs d'eau de pluie ont été mis en place pour arroser le jardin.

Concernant le poste de restauration, une vigilance est apportée aux dates limites de consommation afin de consommer les produits qui périssent le plus vite pour jeter le moins possible.

Des changements de menus sont également effectués au jour le jour avec l'agent de restauration afin de consommer des fruits frais avant des compotes industrielles par exemple.

La réduction des déchets alimentaires passe aussi en ajustant au mieux les commandes de repas auprès du prestataire. De plus, les repas sont conditionnés dans des barquettes compostables.

Pour le moment, nous ne compostons pas les restes alimentaires, une réflexion est en cours sur ce sujet. Cependant, certains déchets non consommés sont utilisés dans le cadre d'atelier de sensibilisation à la nature et anti gaspillage. Par exemple, le pain de la veille est réutilisé au profit des oiseaux.

Au niveau administratif, nous tentons autant que possible de limiter l'utilisation de papiers à travers l'utilisation de brouillon, l'impression recto verso etc...

La numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches.

La crèche s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation usager en privilégiant les échanges de courriers par mail avec les familles et les partenaires ainsi qu'à travers diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnelles et les familles (réflexion de la création d'un blog photo pour limiter les impressions par exemple, envoi des suivis de vaccination par mail, sondages etc...). La communication orale restant le mode de communication à prioriser.

### **5. Les objets de récupération**

La crèche fait le choix d'axer l'utilisation d'objets de récupération et du quotidien, dans le jeu de l'enfant afin de développer son imaginaire et de lui permettre de détourner ces objets autant que souhaité.

D'autre part, c'est l'occasion de diminuer la consommation et l'achat de matériel.

Des pneus sont à disposition dans le jardin de la crèche, en guise balançoire ou à disposition de l'enfant. Ils sont également mis à profit dans le potager sous forme de jardinière.

Dans le jeu symbolique et d'imitation de l'enfant, des bouteilles vides de produits cosmétiques (gel douche, savon pour les mains,...) sont utilisés par les enfants.

Nous aimerions tendre vers un recours régulier et plus important de produits de seconde main et de récupération.

# **PARTIE 2**

# **LE PROJET D'ACCUEIL**

## I – PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES, DURÉES ET RYTHMES D'ACCUEIL

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 07h15 à 18h30. Les accueils sont possibles en journée ou en demi-journée.

Plusieurs types de contrats existent au sein du multi accueil :

### **L'accueil régulier :**

C'est le mode d'accueil principal. Un accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Cet accueil donne lieu à un contrat de mensualisation qui établit la base des besoins d'accueil réservés pour l'année en cours quel que soit le nombre d'heures par semaine.

C'est la base de présence de l'enfant à laquelle peuvent être rajoutées ponctuellement des heures de présence selon les besoins des familles et les possibilités de la structure.

### **L'accueil occasionnel :**

L'accueil est considéré comme occasionnel lorsque les besoins ne sont pas connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. C'est un accueil à durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier pour des enfants déjà connus de la structure. L'accueil a lieu sur réservation effectuée en fonction des disponibilités de la structure.

### **L'accueil d'urgence :**

L'accueil est considéré comme urgent quand les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents ont besoin d'un accueil d'urgence (ex : hospitalisation, décès, demande PMI...). Cet accueil est limité dans le temps, il ne peut excéder 2 mois, le temps que la famille puisse s'organiser.

### **Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chroniques**

Suite à la réforme, l'article R2324-39 en vigueur depuis le 01 septembre 2021 et Modifié par Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 - art. 7, la crèche de Voreppe est dans l'obligation de travailler avec un référent santé et accueil inclusif. A ce titre c'est la directrice de la crèche qui prend le rôle de Référent Santé et Accueil Inclusif de par son diplôme d'Infirmière Puéricultrice.

C'est donc elle qui va informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Dans ce contexte-là, elle veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, elle aide et accompagne l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

Son rôle ne se limite pas à l'accompagnement de l'équipe. En effet, la prise en charge est plus globale et il est nécessaire d'entretenir et de maintenir des rapports privilégiés avec l'enfant et la famille accueilli afin de proposer un accueil des plus adapté et qualitatif.

En cas d'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi en suivant les consignes données par l'équipe médicale.

Plusieurs axes sont en place afin de favoriser l'accueil d'un enfant porteur de handicap au sein de la crèche :

- Priorité de l'enfant dans le système d'attribution sur lequel la direction s'appuie pour attribuer les places vacantes
- Démarche partenariale avec les différents organismes gravitant autour de l'enfant et sa famille
- Propositions de formations spécifiques pour l'équipe
- Achat de matériel en lien avec des subventions CAF/PMI
- Possibilité d'un professionnel supplémentaire dédié à l'accueil de l'enfant
- Analyse des pratiques professionnelles

## II – COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

« Dans les établissements d'accueil collectif mentionnés aux 1° et 2° du II de l'article [R. 2324-17](#), l'effectif moyen annuel du personnel de l'établissement chargé de l'encadrement des enfants est constitué de manière à respecter les proportions suivantes en équivalent temps plein :

1° Pour quarante pour cent au moins de l'effectif, des personnes titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'Etat ou des psychomotriciens diplômés d'Etat ;

2° Pour soixante pour cent au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement définis par le même arrêté. »

De plus, il est impératif qu'un minimum de deux professionnelles assurent les accueils et les départs des enfants (ouverture et fermeture de la structure).

En cas d'absence de la direction, une procédure de continuité de direction est appliquée au sein de la crèche sous la responsabilité de la direction et sous l'autorité de la Responsable Petite Enfance ou du Directeur du Pôle Social, solidarités petite enfance en m'absence de la responsable petite enfance. Les professionnels doivent répondre aux délégations inscrites sur la note de service.

L'équipe est pluridisciplinaire et est constituée d'une vingtaine de professionnels.

### **La directrice de l'établissement :**

- Titulaire du diplôme d'État d'infirmière-puéricultrice, la directrice exerce sa mission sous l'autorité de la Responsable du Pôle Petite Enfance.
- Elle est chargée :
  - o d'encadrer et gérer l'ensemble du personnel de la structure,
  - o de définir le projet d'établissement et sa mise en œuvre,
  - o d'organiser l'accueil des familles, leur information et leur participation à la vie de la structure,
  - o d'accompagner la parentalité
  - o d'organiser le suivi des enfants (santé physique, psychologique et comportementale),
  - o d'assurer des fonctions administratives,
  - o de mener des actions de prévention et d'éducation à la santé des enfants accueillis,
  - o de développer les partenariats éducatifs
  - o d'assurer le rôle de « Référent santé et accueil inclusif » (cf. fin du paragraphe)

### **La directrice adjointe :**

- Titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants.
- Elle est chargée :
  - o de développer les partenariats éducatifs
  - o de veiller à l'accueil et au bien-être des enfants et des familles accueillis
  - o d'accompagner la parentalité
  - o d'assurer une veille pédagogique et veiller au respect du projet d'établissement
  - o de seconder les fonctions administratives
  - o d'organiser et superviser l'accueil et l'accompagnement des stagiaires.

### **Les éducatrices de jeunes enfants (EJE) :**

En lien avec la direction, elles organisent et mènent des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global de chaque enfant. Elles exercent des fonctions d'encadrement pédagogique en valorisant la fonction éducative en collaboration étroite avec l'équipe de terrain. Référentes de sections, elles ont pour objectif d'harmoniser les pratiques dans le respect des valeurs du projet d'établissement.

Elles développent et s'inscrivent dans les différents partenariats mis en place au sein de la crèche.

### **Les auxiliaires de puériculture :**

Elles assurent les soins quotidiens et organisent les activités d'éveil dans le cadre du projet d'établissement. Elles répondent quotidiennement aux différents besoins de l'enfant (affectifs, psychomoteurs, cognitifs...) et assurent leur sécurité.

Les auxiliaires de puériculture sont plus particulièrement formées aux soins d'hygiène et à la prévention en matière de santé. De ce fait, elles pourront être amenées à administrer des traitements médicamenteux en respectant les protocoles en vigueur (cf annexes)

### **Les animatrices/auxiliaires petite enfance :**

Elles assurent également les soins quotidiens et organisent les activités d'éveil dans le cadre du projet d'établissement. Elles répondent quotidiennement aux différents besoins de l'enfant (affectifs, psychomoteurs, cognitifs...) et assurent leur sécurité.

Les animatrices petite enfance répondent à des missions polyvalentes et sont formées à l'entretien des locaux et au service de restauration de la crèche.

### **Équipe technique :**

Deux agents polyvalents assurent l'entretien et l'hygiène des locaux et du linge ainsi que la restauration et l'élaboration des goûters des enfants. En collaboration avec la direction, ces professionnelles ont à charge les gestions de leurs stocks et les commandes relatives à leurs besoins. De plus, une équipe technique effectue un entretien quotidien des locaux qui est réalisé après la fermeture de la crèche.

### **Le secrétariat :**

Il est assuré à mi-temps par un agent du Pôle Petite Enfance dans les locaux de la crèche.

Elle assiste la direction dans ses tâches administratives et dans le cadre de ses fonctions de régisseur, assure la facturation et les fonctions de régisseur pour la crèche et le RPE.

## **III – ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET FORMATION**

Dans le cadre de ses missions et de la formation professionnelle continue, l'équipe éducative est accompagnée par un professionnel lors de temps d'analyse de pratiques professionnelles.

Selon l'Article. R. 2324-37 : Le gestionnaire de tout établissement d'accueil du jeune enfant relevant de l'article R. 2324-17 propose des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants.

Chaque professionnel bénéficie de huit heures annuelles.

Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants et sont animées par un professionnel ayant des compétences en la matière, conformément à l'arrêté du ministre chargé de la famille prévu à l'article R. 2324-42.

La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres.

Ces temps d'échanges permettent d'améliorer et d'harmoniser les pratiques professionnelles, de questionner sa posture professionnelle pour offrir un accueil toujours plus qualitatif pour les enfants et les familles accueillis.

Dans ce même cadre et afin d'accompagner l'équipe au quotidien et d'ajuster son management et ses pratiques, la direction dispose également de séance d'analyse de la pratique.

Dans le cadre de la formation continue, les professionnels ont l'opportunité chaque année, d'effectuer une ou plusieurs formations. Celles-ci peuvent être en lien avec les objectifs donnés lors des entretiens annuels menés par la directrice, en lien avec des thématiques que l'agent souhaite approfondir ou encore des projets.

Ces formations se déroulent, la plupart du temps, au sein du centre national de la fonction publique territoriale avec d'autres agents territoriaux issus d'autres collectivités.

Se retrouver et effectuer des formations avec d'autres professionnels permet également de s'enrichir des expériences d'autrui et apporte une plus-value au contenu de la formation.

Les connaissances et méthodes éducatives évoluant constamment, il est primordial que chaque agent puisse continuer à se former afin de mettre à jour ses connaissances, échanger autour de son positionnement et questionner sa pratique.

Deux fois par an, la crèche ferme ses portes pour organiser des journées pédagogiques. Lors de ces journées, l'équipe va enrichir sa posture et son positionnement professionnel dans le but d'offrir un cadre toujours plus sécurisant et qualitatif pour l'enfant et sa famille. Celles-ci s'organisent sous différentes formes : présences d'intervenants extérieurs abordant des thématiques diverses, réflexion commune, échanges autour de sa pratique et sur les valeurs éducatives proposées.

# **PARTIE 3**

# **LE PROJET ÉDUCATIF**

L'actualisation du projet éducatif de la crèche se base essentiellement sur une réflexion en lien avec la charte nationale d'accueil du jeune enfant et les 10 principes qui la compose. C'est pourquoi, nous ferons référence tout au long de cet écrit à, ces différents axes pédagogiques.

De plus, le projet éducatif présente les valeurs phares retenues par l'équipe qui se trouvent au cœur des pratiques. En effet, ce projet éducatif est le fruit d'une longue réflexion menée en équipe pluridisciplinaire et lors de multiples réunions d'équipe.

Il se présente comme étant « la carte d'identité » de la structure et définit les pratiques professionnelles, les valeurs et l'éthique que chaque membre de l'équipe véhicule au quotidien et s'engage à respecter.

Cela demande alors à chaque professionnelle de l'équipe des qualités d'écoute, de respect de l'autre, de tolérance, d'authenticité et d'ouverture d'esprit.

Notre fil conducteur en lien avec cette réécriture a nécessité une remise en question de nos pratiques, des postures professionnelles à adopter. Cela nous amène à interroger et à mettre au cœur de notre profession, la question du sens et de l'intérêt pour l'enfant.

## I – L'ACCUEIL DES ENFANTS

### 1. Détail d'une journée type



**4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.**

Les journées de la crèche se suivent mais ne se ressemblent pas, cependant les professionnelles sont guidées par une organisation journalière permettant aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé.

Les accueils se font entre 7h15 et 9h30. Afin que ce temps d'accueil et d'échange soit qualitatif et confidentiel, il est demandé aux familles de patienter à l'extérieur de la section si une famille est déjà présente à l'intérieur de l'unité.

En d'autres termes, l'accueil de chaque enfant se fera de manière individuelle. Nous invitons donc les familles à profiter de la salle Snoezelen et du coin lecture afin que ce temps d'attente soit agréable pour tous.

Une fois les arrivées terminées, vient le temps de rassemblement pour se dire bonjour et s'accueillir ! La suite de la journée est ponctuée par des temps de jeux (libres ou orientés), des soins d'hygiène ou encore des temps de repas et de repos.

Nous accordons un point d'honneur au respect de l'individualité de chaque enfant malgré n'accueil collectif.

Parallèlement, il nous semble essentiel que l'enfant soit acteur de sa journée et libre de ses choix dans les propositions qui lui sont adressées.

Concernant les départs des enfants, les transmissions entre parents et professionnels se feront également de manière individuelle à l'intérieur des différents espaces.

Il est donc nécessaire de prévoir ces temps de transmissions lors de la réalisation du contrat de l'enfant.



## 2. L'inscription et la période de familiarisation

**3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi.  
Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie,  
car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.**

Suite à la commission d'attribution des places, un rendez-vous d'inscription est proposé aux futures familles entrantes afin de prendre connaissance des lieux, du fonctionnement et des valeurs impulsées par la structure.

Lors de celui-ci, les familles sont reçues par un membre de l'équipe administrative qui prend le temps d'accueillir la famille dans le futur lieu d'accueil de son enfant.

Lieu qui occupera une place importante dans la vie de l'enfant ; c'est pourquoi, cette première rencontre est essentielle quant à la création du lien entre le parent et le mode d'accueil.

Durant ce temps d'échange, le dossier de l'enfant sera constitué.

Une visite de la crèche sera réalisée où l'enfant et son/ses parent/s auront l'occasion de découvrir les locaux.

La familiarisation est une période primordiale pour l'accueil de l'enfant. Ce temps est nécessaire pour l'enfant et les parents afin de prendre le temps de faire connaissance avec un nouvel espace et de nouveaux visages.

Ce temps est nécessaire pour l'ensemble des acteurs et permet d'échanger sur les habitudes de vie, de sommeil, d'alimentation. De cette façon, nous pourrions accueillir en douceur l'enfant en essayant, tant que le permet la collectivité, de suivre les mêmes habitudes qu'à la maison.

Ce moment est également propice à discussion sur les attentes des parents. Ils peuvent poser les questions qu'ils ont concernant le fonctionnement, les professionnels et de manière plus générale de toutes les interrogations qu'ils ont à

propos de la vie de leur enfant au sein du multi-accueil. La professionnelle aussi questionnera le/les parent/s, sur les habitudes, les comportements, les préférences et le développement de leur enfant. Elle se tient l'écoute, rassure et reste toujours dans le non-jugement.

La date de la période de familiarisation est définie au moment de l'inscription administrative de l'enfant et par rapport aux possibilités de service.

A noter, la structure a fait le choix d'échelonner le nombre simultané de nouveaux accueils afin d'offrir des conditions d'arrivée qualitatives. En moyenne, il y a huit nouveaux arrivants par semaine maximum.

Nous initions une trame sur une semaine avec les familles qui peut être modulée selon les besoins de l'enfant et/ou de la famille. Le parent est invité à rester auprès de son enfant et de l'accompagner sur cette semaine. Nous mettons en évidence qu'il est primordial que le parent soit en confiance pour que l'enfant puisse lui-même l'être.

La présence de l'enfant dans l'unité d'accueil se fait progressivement sur la semaine en fonction des observations effectuées par les professionnelles et en fonction de l'enfant.

Tout au long de la familiarisation, l'enfant sera accompagné par un à deux professionnels (en fonction de leurs plannings). Cette ou ces personnes seront alors des personnes ressources sur les premiers jours de l'enfant, mais aussi pour le parent. Nous veillons cependant à élargir petit à petit, l'attachement et le lien de confiance aux autres professionnels pour que l'enfant et sa famille, développent des relations similaires avec l'ensemble de l'équipe de la section.

## II – RESPECTER LES RYTHMES ET LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

**2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.**

**4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.**

Ces deux principes de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant, sont au cœur des pratiques professionnelles et notamment en lien avec les notions de respect du rythme et des besoins des enfants.

Seront abordés les questions de repas, des siestes, des soins, de la place du doudou et encore du jeu dans le quotidien de la structure.

### **1. L'alimentation**

Le repas est un moment d'échanges et de partages où sont favorisées les interactions entre les professionnels et les enfants.

Il semble important pour nous de respecter et favoriser :

- un climat calme et serein : éviter les discussions entre adultes et être entièrement disponible pour les enfants
- le rythme de l'enfant en l'accompagnant en fonction de ses besoins, ses envies et ses capacités.
- l'éveil au goût en proposant une diversité d'aliments et de repas ( en été proposition de repas froids type pique-nique).
- l'autonomie de l'enfant en le rendant acteur de ce temps de repas : par la mise en place du self. En effet, dans ce fonctionnement l'enfant est invité à se rendre au self et à se servir lui-même de l'entrée au dessert avant de rejoindre sa table et partager son repas avec ses camarades.

- l'hygiène des mains ; l'enfant se lave les mains au lavabo avant le repas et utilise un gant mouillé après le repas
- l'accompagnement de l'enfant à faire seul, au risque de se salir et d'explorer par lui-même
- l'explication du menu pour une découverte des aliments et des saveurs (verbalisation et affichage)

➤ Installation et matériel :

L'aménagement du coin repas et le mobilier sont adaptés pour que chaque enfant puisse être installé dans une position qui lui est confortable.

De plus, une réflexion a été menée à propos des zones de repas (notamment pour les plus petits, qui bénéficient d'une relation individuelle avec l'adulte et qui mangent en différé) afin de permettre aux enfants de profiter de ce temps dans un environnement adéquat et propice au développement de leurs acquisitions.

Selon la saison, les enfants pourront profiter du jardin sur les temps de repas et de goûters.

Les tables et chaises sont de différentes tailles afin que chaque enfant puisse poser ses pieds au sol et ainsi se trouver dans une position stable et sécurisante adéquate pour les apprentissages du repas. Pour les plus petits, ils sont installés dans des transats ou chaises à accoudoirs et les repas sont donnés par l'adulte. Les repas des bébés peuvent également être donnés dans les bras.

Progressivement, le bébé, puis l'enfant, sera installé dans le mobilier qui correspond le mieux à ses acquisitions et à ses capacités motrices et intellectuelles.

➤ L'équilibre et les régimes alimentaires :

Les menus à disposition des familles sont disponibles sur le tableau d'affichage. Ils disposent d'une visibilité sur plusieurs semaines.

Les enfants pourront découvrir de manière ludique le repas du jour.

Les repas et les goûters des enfants sont fournis par la crèche. En ce qui concerne les repas, la livraison se fait en liaison froide, puis remise en température dans notre cuisine par l'agent de restauration de la crèche.

Les repas sont composés par une diététicienne au sein de l'entreprise du prestataire. De ce fait, les repas sont équilibrés et réfléchis de manière à ce que tous les nutriments nécessaires à la croissance des enfants soient présents dans leurs assiettes.

Le prestataire choisi par notre collectivité propose des repas différents selon les saisons, des repas à thème, des aliments de fabrication locale ainsi que des produits bio. Les menus sont donc variés et permettent aux enfants une découverte des saveurs et des textures.

Concernant les goûters, ils sont réalisés sur place et de manière quotidienne en veillant à proposer et varier tant du salé que du sucré.

Selon le menu du jour, le goûter est adapté afin de respecter l'équilibre alimentaire journalier.

Pour chaque enfant, c'est aux parents de faire l'introduction d'un nouvel aliment. D'abord parce que c'est un plaisir de faire découvrir de la nouveauté à son enfant, et ensuite parce que de nombreuses allergies alimentaires se révèlent lors de la première année, et la collectivité n'est pas le lieu idéal pour faire des tests. Il est donc important que la famille communique les éléments concernant l'alimentation de leur enfant. Ces informations sont regroupées dans les unités d'accueil.

De même, si un enfant a un problème particulier concernant l'alimentation, il est primordial que l'équipe en soit informée afin d'adapter son alimentation en conséquence. En cas d'allergie, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera rédigé avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et le Référent Santé Accueil Inclusif.

Dans ce cas, il est demandé aux familles de fournir les repas et/ou goûters de leur enfant, tout en respectant un protocole précis préalablement signé.

Enfin, certains parents souhaitent que leur enfant ait un régime alimentaire particulier. Le prestataire qui confectionne nos repas peut proposer plusieurs possibilités, soit un repas sans porc, soit un repas sans viande. Cela est déterminé avec les familles au moment de l'inscription de leur enfant, ou de familiarisation.

### ➤ Le rythme

Le rythme de l'enfant pour manger est respecté selon son âge, les repas sont proposés à heures régulières. Pour les « plus grands » le self est mis en place à partir de 11h45. En ce qui concerne les plus « petits », les repas sont servis à partir de 11h. La priorité étant de respecter le rythme de chaque enfant. En fonction des besoins et des capacités il est possible de proposer à l'enfant des repas adaptés en termes de composition et de textures.

Afin de respecter le rythme des repas adaptés de chaque enfant, une grande souplesse est apportée par les professionnels en termes d'accompagnement de l'enfant : choix de sa place à table, prend le temps qui lui est nécessaire pour manger...

\*A noter : de l'eau est proposée systématiquement tout au long de la journée.

## 2. Le sommeil

Le sommeil est primordial pour le développement de l'enfant et également pour son bien-être. Il permet au cerveau de se développer et à l'enfant d'intégrer les acquisitions qu'il fait lors de ses temps d'éveil. Il permet également à l'organisme de récupérer l'énergie qu'il a dépensé dans la journée.

Il est certain qu'un enfant fatigué ne peut pas profiter de façon sereine, de sa journée.

De ce fait, nous privilégions toujours le sommeil d'un enfant à une autre activité quelle qu'elle soit.

Chaque section dispose d'un dortoir pour les plus petits et d'un dortoir pour les plus grands. A l'intérieur de ceux-ci les lits sont adaptés aux âges et aux développements moteurs des enfants.

Les enfants ont une tenue adaptée pour dormir en fonction de la température de la pièce et de la saison. Des turbulettes sont demandées aux parents pour les bébés.

Les réflexions d'équipe et les pratiques quotidiennes ont permis de dégager les points essentiels de ce moment important de la journée pour l'enfant. Il nous semble donc essentiel de respecter et favoriser :

- les rythmes des enfants, leurs habitudes d'endormissement (seul ou accompagné, avec de la musique ou dans le calme, etc.)
- le choix d'avoir un doudou et de le respecter (taille odeur, propreté...) tant que sa sécurité n'est pas en jeu.
- un rituel de temps calme avant de passer au repos dans les chambres.
- un maximum de calme au moment des siestes des enfants : portes ouvertes/fermées délicatement, modérer les voix, avoir une attention particulière au bruit de mobilier (tables et chaises par exemple)
- des repères pour les enfants : toujours la même chambre, le même lit.
- une ambiance calme et détendue pour permettre à l'enfant de se sentir en sécurisé, pas de précipitation (déshabillage)
- l'accompagnement de l'enfant tout au long du temps calme, de sa préparation avant la sieste, puis lors de l'endormissement et lors de son réveil jusqu'à son rhabillage.

Les enfants sont couchés par un professionnel qui veille systématiquement au respect des règles de sécurité, notamment concernant la mort inattendue du nourrisson.

Ci-dessous, les dix règles d'or pour un sommeil sans risque.

# Les 10 règles d'or pour un sommeil sans risque

Prévention de la Mort  
Inattendue du Nourrisson



Le sommeil fait l'objet d'une surveillance régulière des enfants : toutes les 15 minutes pour les dortoirs des plus petits ainsi que la mise en place de babyphone pour assurer une surveillance permanente.

Une fiche de surveillance est prévue à cet effet, où lors de chaque passage, le professionnel y appose sa signature.

D'autre part, sur la porte des dortoirs des plus petits se trouve un plan d'organisation qui situe l'emplacement des enfants dans la pièce et permet de savoir quel enfant se repose (grâce à un repère visuel qui signifie sa présence).

De cette façon, n'importe quel collègue peut savoir quels enfants sont présents dans les dortoirs et si une collègue est venue surveiller récemment.

Ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité des enfants et leur tranquillité de sommeil.

Pour les dortoirs des plus grands, la surveillance est constante de par la présence d'un professionnel sur le temps de sieste qui accompagne les enfants dans l'endormissement et qui assure un contrôle tout au long.

Un affichage est mis à jour quotidiennement afin de permettre aux enfants de savoir qui les accompagnera sur le temps de repos.

Concernant les enfants qui ne parviennent pas à s'endormir et principalement pour les plus grands, le temps de repos sera encouragé. Soit dans la chambre si l'enfant l'accepte, soit sur un tapis dans la salle de vie.

En début d'année, lors de la période de familiarisation, les enfants ont souvent besoin d'un accompagnement plus soutenu des professionnels.

L'équipe adaptera sa posture en lien avec le besoin de l'enfant si celui-ci a besoin d'une présence ou d'être bercé par exemple.

Un bébé qui pleure pour s'endormir sera accompagné par la présence d'un professionnel.

Si toutefois, il ne parvient pas à trouver le sommeil dans son lit, une solution de couchage alternative lui sera proposée. Le cas échéant, il sera recouché ultérieurement en lien avec les observations que les professionnels peuvent réaliser quant à ses signes de fatigue.

En effet, lorsqu'on ne répond pas aux appels d'un bébé, son stress augmente.

Ce stress va produire des molécules de cortisol et d'adrénaline qui vont détruire des neurones dans certaines zones du cerveau du bébé.

L'intervention de l'adulte si l'enfant pleure va aider celui-ci à gérer ses émotions et lui permettre d'accélérer la maturation des circuits cérébraux capables de gérer celles-ci.

De plus, à travers la présence de l'adulte l'enfant développe sa confiance envers celui-ci et intègre sa disponibilité.

Dans la mesure du possible, nous partons du postulat que nous ne réveillons pas un enfant qui dort afin de respecter son besoin de repos.

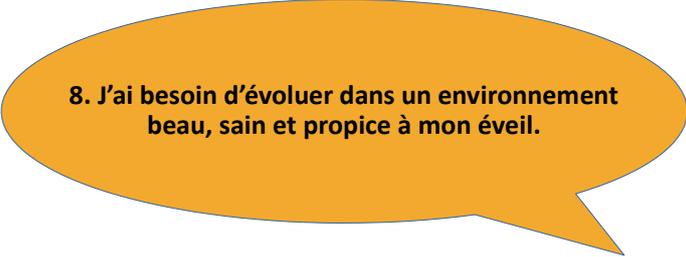
Nous restons toutefois à l'écoute des particularités et des demandes des familles concernant la question du sommeil. La communication reste la clé d'un travail en coéducation.

Il est important de noter que le rythme de sommeil peut varier de celui de la maison. La collectivité peut générer davantage de fatigue.

L'enfant peut avoir besoin de dormir même si ce n'est pas son habitude à la maison et il n'est pas vraiment applicable de réveiller un enfant au bout d'un certain temps.

### III - L'HYGIÈNE

#### 1 .Hygiène de la structure



**8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.**

En collectivité de nombreuses normes d'hygiène nous sont imposées et l'équipe veille à les respecter.

Il est primordial d'offrir aux enfants et leur famille un espace propre et agréable. Dans le vestiaire, les enfants et les adultes les accompagnants se déchaussent.

Les enfants évoluent pieds nus dans la crèche pour favoriser et développer leur équilibre, leur motricité et la découverte de leur corps.

Pour cela, la crèche bénéficie du chauffage au sol.

Les adultes, les accompagnants se déchaussent dans les vestiaires et se rendent dans les espaces de vie en chaussettes ou en chaussons de crèche.

De la même façon, toute personne souhaitant entrer dans la structure retirera ses chaussures de ville.

L'entretien des locaux de la structure est effectué quotidiennement par des agents techniques avant l'ouverture de la crèche.

Dans la journée, celui-ci est effectué par une équipe technique de la crèche ainsi que les professionnels de section.

Chaque enfant possède un casier et un porte-manteau à son nom dans le vestiaire pour pouvoir poser ses affaires.

Il en est de même dans la salle de change, où l'enfant dispose d'un tiroir et d'un panier personnels pour y déposer ses affaires de rechange.

Afin de faciliter les repères de l'enfant, une réflexion a été menée en ce sens.

C'est pourquoi, chaque enfant choisit un symbole totem qui le suivra dans l'enceinte de la crèche :

à son porte-manteau, sur sa panière et son tiroir ainsi que dans le dortoir au-dessus de son lit.

## **2. Hygiène des professionnels et des enfants**

Les agents techniques sont soumis à des réglementations strictes et spécifiques en matière d'entretien et d'hygiène. Au niveau de la restauration, les normes HACCP sont à respecter. En ce qui concerne l'entretien du linge, c'est la méthode RABC qu'il est essentiel d'appliquer.

Leurs tenues sont adaptées en fonction des tâches à accomplir sur l'ensemble de la journée.

Lors des soins d'hygiène pratiqués aux enfants, certaines précautions de désinfection sont prises par les professionnels : lavage de mains systématique entre deux changes, port de gants jetables pour le lavage de selles, d'une plaie ou d'un saignement.

L'hygiène pour les enfants est également un apprentissage qui doit se faire à la maison.

Ce sont les parents qui montrent à l'enfant comment se sentir bien dans son corps grâce aux soins du quotidien, et notre rôle est d'amener l'enfant à s'approprier ces soins : se laver les mains, moucher son nez...

Nous respectons chaque enfant et nous prenons soin à ce qu'ils se sentent bien toute la journée.

Ainsi, nous veillons à les changer s'ils se salissent ou se mouillent avec ses affaires personnelles ou avec des vêtements de prêt de la crèche si besoin.

## **3. Les soins d'hygiène**

Pour chaque enfant, le change de sa couche se fait régulièrement dans la journée. Il n'y a pas d'horaire précis pour le moment des changes, cependant, il est évident que les enfants sont changés systématiquement au moment d'une selle. Nous proposons le change à chaque enfant au moins une fois dans la matinée et deux fois l'après-midi, mais cela reste indicatif. Il est possible qu'il soit changé plus selon ses besoins.

Le change est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. C'est un moment où le professionnel est totalement en relation avec l'enfant, à son écoute et où il verbalise tout ce qu'il se passe pour l'enfant.

Nous veillons à ce que les gestes soient doux et adaptés.

Celui-ci peut-être invité à participer en fonction de son âge, de ses capacités et de son souhait de coopérer en l'invitant au change debout.

En d'autres termes, le professionnel accompagne l'enfant dans la réalisation de son change.

Lors des soins d'hygiène, nous respectons au maximum l'intimité des enfants. C'est pourquoi, des parois ont été installées entre les petites toilettes afin que chaque enfant puisse se sentir suffisamment à l'aise lorsqu'il se trouve dans la salle de change. Les toilettes sont adaptés à la taille des enfants et ceux-ci y ont accès dès qu'ils le souhaitent.

## **4. L'acquisition de la propreté.**

L'acquisition de la propreté est une étape importante pour les enfants mais également pour les parents.

Cet apprentissage s'amorce progressivement lorsque l'enfant atteint une certaine maturité physique, intellectuelle et physiologique. Comme pour la majorité des acquisitions, c'est d'abord au sein de l'environnement familial que la propreté sera démarrée. Notre rôle de professionnel est d'accompagner l'enfant et sa famille lors de cet apprentissage. L'écoute et le dialogue sont indispensables pour que cette transition se passe dans les meilleures conditions possibles pour tous. Il est primordial pour l'équipe de travailler en lien étroit avec la famille afin de savoir où en est l'enfant.

Par ailleurs, l'intérêt de l'enfant est notre objectif premier. Nous prendrons soin d'écouter ses envies et de lui proposer de l'aide dans l'acquisition de la propreté. Lors de cette période, nous demandons aux parents de fournir plusieurs tenues de rechange. En effet, il n'est pas rare que certains jours, les enfants en cours d'apprentissage aient quelques oublis. Certains vivent mal cette régression et demandent à remettre une couche, nous respectons alors leur choix.

De manière générale, qu'il s'agisse de soins, de changes ou encore d'accompagnement à la propreté, l'ensemble des professionnels veille à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant.

Cela passe par le fait d'encourager, de rassurer et de féliciter l'enfant régulièrement avec bienveillance.

**2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.**

**4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.**

**5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.**

**7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.**

Le jeu est la principale activité des enfants. C'est ce qui lui permet de se construire, de grandir, et de consolider sa sécurité affective. Grâce au jeu, l'enfant fait la découverte de lui-même, puis du monde qui l'entoure. Pour ces raisons, l'attitude de l'adulte envers ce que fait l'enfant, doit être respectueuse et valorisante, et non dans l'attente d'un quelconque résultat.

Il est indispensable de laisser l'enfant grandir à son rythme, car il ne peut accéder à une nouvelle étape que lorsqu'il est prêt psychologiquement. Et pour y arriver, l'enfant a besoin que l'adulte lui procure confiance, sécurité et indépendance. L'adulte reste donc présent, disponible mais doit veiller à laisser l'enfant acteur pendant son jeu et à respecter l'orientation et l'initiative de son jeu.

Pour cela, le professionnel a une attitude d'accompagnant, valorisante et bienveillante et laisse faire l'enfant par lui-même, peu importe la finalité et le rendu. L'adulte n'a pas d'attente. D'autre part, il est essentiel pour nous de souligner que notre principal souhait est d'être en adéquation avec les besoins de l'enfant, et que pour ce faire, il n'y aura pas de « sur-production ».

Lorsque les enfants sont amenés à réaliser, ils rentreront avec leur création le jour-même afin de favoriser l'échange parent-enfant.

Il est important que l'enfant qui est dans son jeu puisse prévoir que la fin de ce temps va arriver. Dans son intérêt l'adulte prévient l'enfant du temps qui lui reste ou le passage d'une activité à une autre pour que l'enfant puisse s'y préparer.

Une activité n'est jamais une obligation, l'enfant peut choisir de refuser. Les activités « encadrées » ne correspondent pas toujours à ce que l'enfant désire à ce moment-là, il est important de respecter son refus, et donc sa décision.

Les jeux et activités proposés sont variés et les professionnels ont le choix de ce qu'ils peuvent présenter aux enfants selon les envies, âges et capacités de chacun. L'éventail des jeux est large afin de satisfaire le besoin de découverte continu de l'enfant, pour que son imaginaire s'épanouisse : jeux d'imitation, de manipulation, de construction, jeux psychomoteurs ou encore sensoriels... Chaque activité a des visées pédagogiques et le guide vers un apprentissage, mais c'est toujours le plaisir qui motive et pousse à jouer.

« Le jeu, c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie. » *Pauline Kergomard.*

De plus, le jeu et la découverte au sens large est un moyen pour l'enfant d'interagir avec le monde extérieur, la culture et l'art. Il nous paraît essentiel d'éveiller l'enfant quel que soit son âge aux diverses expériences artistiques et culturelles. En effet, cela passe par de nombreuses propositions régulières et ancrées dans le quotidien mais aussi plus ponctuelles. De nombreux projets sont investis au sein de la structure et offrent aux enfants un éventail de choix leur permettant de s'ouvrir sur ces aspects.

Parmi eux, un projet snoezelen est menée depuis plusieurs années et est également accessible aux familles par la mise en place quotidienne d'une salle dédiée à cet effet.

Un projet autour du livre est proposé aux enfants sous « toutes ses formes » : kamishibai, tapis à histoires, théâtres d'ombres, etc. Un projet en partenariat avec la médiathèque persiste aussi depuis des années.

Les enfants ont la chance de pouvoir confectionner des petits mets sucrés et salés qui varient en fonction des saisons et des festivités. C'est un réel éveil aux goûts, au toucher, aux odeurs qu'ils apprécient beaucoup et qu'ils sont fiers de voir prendre forme.

Il nous paraît essentiel d'apporter aux enfants une relation avec la question de l'inter génération. Ainsi, nous profitons de quelques instants de partage et de convivialité avec des résidents d'un EHPAD.

De plus, un résident d'un foyer logement se rend à la crèche une fois par mois avec ses instruments de musique pour animer un temps chansons.

C'est par ces divers biais et occasions, que les enfants sont baignés dans un environnement soucieux de les ouvrir au monde culturel et artistique, par des propositions simples, adaptés et ré adaptables à leurs domiciles.

Il est vrai que la crèche est un lieu d'accueil où la diversité réside et qui peut ainsi offrir à chaque enfant quel que soit son âge, son sexe, ses envies, son environnement familial, un accès à ces aspects bénéfiques à son développement.



### Un cadre ?

Un cadre sécurisant permet à l'enfant de se sentir libre d'être lui-même, tout en sachant que son parent est attentif, disponible, aimant et bienveillant. L'enfant a besoin de repères sur lesquels il peut s'appuyer et se structurer : famille, entourage, valeurs, règles, routines. Un cadre organisé avec un amour inconditionnel sécurise mieux que des limites et interdits qui frustrent et ne permettent pas à la personnalité de l'enfant, sa créativité, sa responsabilité et ses capacités d'émerger. UN CADRE se compose de **l'attachement, l'attention du parent, le respect**, etc... c'est aussi **la liberté, les permissions et les règles (consignes)** qui aident à savoir comment faire ceci ou cela en toute sécurité. Les seules limites qui donnent de la sécurité sont celles de l'enfant. Il se sent en sécurité si le parent lui enseigne qu'il a des limites et qu'il a le droit de les faire respecter par ses frères et sœurs, par les gens, et même par les parents.



### Des limites ?

Les limites touchent aux besoins des individus quel que soit leur rang dans la société et place dans la famille. Elles varient d'un jour à l'autre en fonction de nos propres besoins et de la situation (pensées, émotions, humeur, stress, fatigue, pression sociale...). Et quand nos besoins ne sont pas comblés, les limites sont vite dépassées et nos réactions sont disproportionnées, incohérentes, brusques, explosives ou violentes. La punition n'est pas loin. **Les limites et les interdits suscitent l'envie de transgression.**

**LES LIMITES SONT A GEOMETRIE VARIABLE ET ENFERMENT.**

**Dire « STOP » c'est RESPECTER SON BESOIN ET CONNAITRE SES PROPRES LIMITES**

Identifier son besoin et le verbaliser permet de connaître nos limites, notre seuil de tolérance et de gérer au mieux sans réaction punitive.

L'intégration des limites et du cadre passent aussi par le jeu. L'enfant est toujours accompagné pour comprendre les limites qui sont posées et l'adulte veillera toujours à ce qu'elles ne soient ni arbitraires, ni injustes envers lui.

Le rangement fait également partie du jeu.

Des espaces sont aménagés dans la structure pour permettre différentes phases de jeux ou d'activités et ainsi répondre aux différentes étapes de développement de l'enfant.

En effet, des coins jeux symboliques sont installés à l'intérieur de toutes les sections: une cuisine, dinette, poupées, jeux de petites voitures.

Au fil de la journée, une diversité de jeux peuvent être proposés aux enfants en fonction de la dynamique du groupe et du développement des enfants.

De plus, la crèche possédant de multiples lieux communs, les enfants peuvent retrouver des espaces de lectures, un espace sensoriel (Snoezelen), psychomoteur et une pièce dédiée aux ateliers manuels.

Beaucoup de jouets sont accessibles aux enfants continuellement et d'autres sont rangés dans des placards et sont sortis à la demande des enfants ou bien lors d'activités proposées par les professionnels.

Le spacieux jardin est composé de divers espaces qui permettent aux enfants de profiter pleinement de la nature et de jeux extérieurs.

Des coins jeux sont mis en place par les professionnels, qui restent positionnés dans ces zones et offrent sécurité et disponibilité.

Certains enfants s'y orienteront tandis que d'autres iront plus naturellement vers les véhicules, toboggans, petit train, etc.



Les professionnels s'attacheront à ne pas faire de lien entre le genre de l'enfant et le jeu qui lui est proposé (ne proposer les poupées qu'aux filles ou les voitures qu'aux garçons par exemple). L'enfant sera encouragé à s'exprimer comme bon lui semble sans ressentir de freins en raison de son genre. Les professionnels de la petite enfance ont un rôle primordial dans le développement de l'enfant afin de lutter contre les comportements sexistes.

A travers le jeu libre, les activités « encadrées » ou encore les ateliers initiés par l'adulte ; les enfants sont libres de leurs choix et ne seront pas influencés en fonction de leurs sexes.

Au regard de l'image précédente, nous souhaitons mettre en avant que les goûts et attrait des enfants ne sont pas liés au genre et qu'en tant que professionnels, nous prônons cette diversité.

À cet âge, l'enfant se développe sur bien des points. En effet, lors de la première période de la vie l'enfant va évoluer sur un plan moteur ou il va falloir aussi l'accompagner dans son développement cognitif, comportemental, langagier et affectif.

D'un point de vue psychomoteur, nous veillons au respect du développement de l'enfant et de ce fait nous mettons un point d'honneur à adapter nos pratiques professionnelles en lien avec la motricité libre.

Pour exemple, l'enfant n'est pas mis dans une position qu'il ne maîtrise pas par lui-même.

Les enfants évoluent pieds nus (sol chauffé), ce qui permet une meilleure découverte et préhension de leurs corps et leurs mouvements.

Bien entendu, l'adulte ne cesse d'encourager et valoriser les acquisitions et les progressions de l'enfant.



D'un point de vue langagier à travers les comptines, les histoires, les jeux d'imitation et même dans les petits gestes du quotidien l'adulte verbalise et explique avec l'emploi de mots simples et clairs, chacun de ses gestes. Il habitue de ce fait, l'enfant à entendre et réutiliser le vocabulaire.

De plus ; l'enfant est invité, dès que son développement le permet à exprimer (avec les signes ou oralement) ses émotions, ressentis, envies, etc.

D'un point de vue affectif, le professionnel doit adapter sa posture physique et psychique et se rendre également disponible pour l'enfant.

En effet, afin de pouvoir prétendre à un développement harmonieux, l'enfant doit évoluer dans un environnement sûr, qui lui offre confiance et liberté.

L'observation de l'enfant est un outil de travail indispensable au quotidien qui permet aux professionnels d'adapter leurs postures et de mieux connaître les particularités de chaque enfant.

C'est par ce biais que la connaissance du développement global de chaque enfant est possible et que les propositions de l'adulte pour répondre au mieux à ses besoins sont ajustées de manière individuelle.

C'est également un outil de prévention (troubles du comportement, du développement...) qui sert de support et permet de prendre du recul face à certaines situations, de repérer d'éventuelles particularités et d'adapter les actions de l'équipe.

Afin d'accueillir les enfants dans un environnement bienveillant et leur garantissant bien-être et sécurité, il est nécessaire en tant que professionnel de prendre le temps d'observer, de se questionner et de réfléchir à ses pratiques.

## **V – LE BIEN ÊTRE DE TOUS (ENFANTS, PARENTS ET PROFESSIONNELS)**

**1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.**

**3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.**

**9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.**

De manière générale, notre mission au sein de la crèche est de permettre à chaque enfant un développement harmonieux, un accueil qualitatif offrant du bien-être et de permettre aux parents de conjuguer vie privée et professionnelle. En d'autres termes, il est évident que cet accueil demande aux familles, une grande confiance envers l'équipe qui est garante de l'environnement et du climat de la crèche, lieu où évolueront la personne la plus importante de leurs vies.

L'enjeu n'est donc pas des moindres ! Pour cela, nous respectons chaque enfant et sa famille tel qu'ils sont et qu'elles que soient leurs contextes familiaux, origines, cultures, croyances ou leurs histoires personnelles. Nous nous abstenons de toute remarque, comparaison, critique ou jugement. De la même manière, nous nous efforcerons de respecter le rythme de l'enfant dans chacune de ses acquisitions sans précipitation ou dévalorisation. Au contraire, nous ne manquerons pas d'accompagner, d'encourager, de féliciter et de rassurer les enfants.

Nous faisons confiance aux capacités des enfants que nous encourageons au quotidien tant que l'enfant évolue dans le cadre instauré pour la sécurité d'un collectif.

En effet, l'équipe a une posture professionnelle empreinte d'observation mais aussi d'empathie, de respect, de bienveillance et de non jugement.

Elle garde également une juste distance professionnelle afin d'avoir le recul nécessaire sur l'accueil de l'enfant et de sa famille. Toute personne travaillant à la crèche (agents, remplaçant·e·s, stagiaires...) est tenue au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.

Aucune information confiée à l'équipe n'est divulguée avec d'autres familles ou bien en dehors du lieu de travail. En revanche, l'équipe éducative partage les informations données par les parents. Cela permet une cohérence dans le suivi des enfants, l'accueil des familles et fait partie intégrante du travail d'équipe.

Toutefois, les personnes intervenant dans l'établissement sont tenues de signaler aux services et/ou autorités compétentes, administratives ou judiciaires, tout fait suspicion de fait ou de situation pouvant mettre en danger un enfant.

Les parents informent l'équipe de tout événement qui aurait été vécu par l'enfant avant son arrivée à la crèche (sommeil, alimentation, santé, problème éventuel...)

Les transmissions de fin de journée relatent les faits marquants de la journée (vécu de l'enfant, de ses activités, de ses acquisitions, de ses relations et d'anecdotes en plus des temps forts tels que les repas ou la sieste).

### **1. La gestion des émotions**

Nous apportons une attention particulière aux émotions des enfants. En effet, le cerveau de l'enfant étant en construction, il peut être submergé par ce qu'il ressent sans pour autant pouvoir le comprendre et le gérer.

Notre rôle est de procurer à l'enfant un climat de sécurité affective et de confiance afin qu'il puisse exprimer librement ses émotions. De plus, la professionnelle va accompagner les émotions de l'enfant en les accueillant, les verbalisant, en posant des mots sur les maux et sur les sensations ressenties par l'enfant. Pour cela, nous mettons en place des repères et des rituels afin de lui permettre de se repérer dans l'espace et dans le temps.

Un projet autour de l'accompagnement et de la gestion des émotions de l'enfant est travaillé quotidiennement avec les enfants.

Celui-ci est à l'origine de divers outils, dont peut se saisir l'enfant et le professionnel tels que les monstres des émotions, les livres, etc.

Afin d'accompagner l'enfant dans ses émotions, le professionnel rassure et reconforte systématiquement l'enfant en présence de son doudou et/ou de sa tétine, premier repère de l'enfant.

Le doudou rassure l'enfant lorsque son parent n'est pas là. *C'est une aide symbolique qui lui permet d'appréhender les notions de présence/absence, d'éveil/sommeil etc* », explique Catherine Pierrat, psychologue intervenante en crèche. Il est pour beaucoup indispensable et permet d'accompagner l'enfant à faire face à la séparation, aux transitions et aussi dans la découverte et l'expérimentation de la manifestation de ses émotions.

C'est pourquoi, les doudous et sucettes restent à disposition des enfants tout au long de la journée dans la pochette à doudous. Ainsi, l'enfant est autonome quant à l'utilisation de son doudou.

Contrairement à certaines idées reçues, le doudou n'empêche pas l'enfant de jouer, il peut même l'accompagner dans le jeu.

De plus, nous avons la chance d'avoir un espace Snoezelen à disposition des professionnelles et des familles.

Ce lieu sensoriel fait appel à l'exploration et l'emploi de tous les sens de l'enfant, qu'il apprend à découvrir et à apprécier.

Il s'agit donc d'un espace de détente, qui offre à l'enfant un environnement qui allie sécurité, liberté, et expression de ses émotions.

En effet, cette salle peut donc être un bel outil d'accompagnement pour la gestion des émotions de l'enfant.

Parallèlement, les professionnels utilisent le « signé bébé » lors des moments forts de la journée : bonjour, comptines, change, repas, siestes, jeux, émotions...

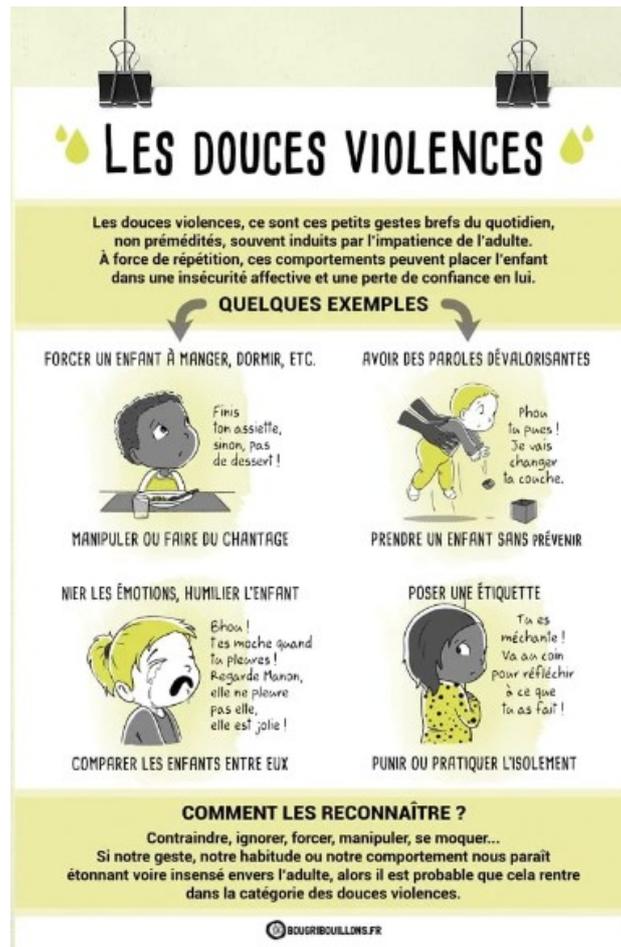
Il est accompagné systématiquement de la parole.

Cet outil permet à l'enfant dès son plus jeune âge d'exprimer par la gestuelle, ses besoins, envies, émotions... et l'aide à rentrer davantage en relation avec l'adulte. Cela lui permet de répondre de la manière la plus juste possible aux demandes de l'enfant.

Nommer les émotions par ce biais fait également partie des pratiques quotidiennes des professionnels.

Dans la majorité des cas, l'acquisition des gestes associés aux émotions est présente avant la parole de l'enfant. Il peut donc partager son ressenti et l'émotion vécue avec son entourage, qui va pouvoir l'accompagner dans la gestion de ceux-ci.

## 2 . Les douces violences



« Ce n'est pas de la maltraitance. Ce n'est pas non plus de l'abus. Ce sont ces instants éphémères où le professionnel n'est plus dans la relation à l'enfant. Brefs instants où l'adulte se laisse "emporter" par un jugement, un a priori, une étiquette, un geste brusque. Sorte de "ressenti immédiat", que l'adulte va faire vivre à l'enfant, sans forcément prendre conscience de ses conséquences. De très courte durée, ces moments sont *fréquents, tout au long de la journée. Sans préméditation, ni volonté de faire mal à l'enfant, ces gestes, ces paroles, ces regards placeront de manière répétée l'enfant en situation d'insécurité affective.* »

L'adulte qui s'occupe de l'enfant prend le temps, il se doit d'être calme et de donner à l'enfant le temps qu'il a besoin, en verbalisant et en expliquant ses actions. Il essaie le plus possible de ne pas interrompre un soin et de faire des gestes doux, lents et respectueux. Il se recentre sur l'enfant en permanence en restant toujours dans le "ici et maintenant".

Certaines paroles anodines peuvent néanmoins être « des douces violences » et impacter le développement de l'enfant, l'estime de soi et sa confiance.

Les mots et le ton employé envers l'enfant font partie intégrante des transmissions que le professionnel « lègue » à l'enfant, qui se construit au regard et en miroir des adultes qui l'entoure.

### **3. Une relation de confiance**

Afin d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions une relation de confiance est nécessaire avec les enfants, mais également avec les familles.

Pour assurer le bien-être des enfants accueillis, les professionnels travaillent en collaboration, et partagent confiance et valeurs communes.

➤ **Relation de confiance enfant – professionnels**

Grâce au climat de sécurité affective que l'ensemble de l'équipe met en place, une relation de confiance peut s'établir entre les enfants et les professionnels. Cela passe par tout ce qui est mis en place par l'équipe : le respect, la verbalisation, l'écoute des émotions... La confiance est un sentiment qui nécessite une réciprocité, en effet, c'est en faisant confiance à l'enfant que lui-même pourra faire confiance à l'adulte.

Pour cela, l'adulte se doit de respecter l'enfant que ce soit en termes de droits, de besoins, d'envies, d'émotions ou encore vis-à-vis de l'éducation qui lui est donnée par sa famille.

Le professionnel est dans de nombreux cas synonyme « de phare » pour l'enfant et de ce fait se doit de guider, d'accompagner l'enfant dans le respect de ses droits.



1.

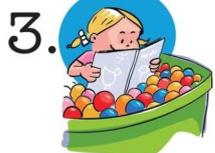
Être libre de circuler et de bouger car c'est comme ça que mon cerveau apprend.

**Les droits de l'enfant accueilli en crèche.**



2.

Être libre de jouer sans que l'adulte ne m'explique comment faire.



3.

Être libre de déplacer, combiner et mélanger tous les jeux.



4.

Être pris dans les bras quand je pleure.



5.

Être aidé tout au long de la journée et pour tout car je suis dépendant.



6.

Être entendu et compris dans mes émotions et dans mon incapacité à les gérer seul.



7.

Être aidé pour m'apaiser car je ne peux me calmer seul.



8.

Ne pas me demander d'attendre, de partager, de comprendre, de réfléchir car je n'en suis pas encore capable.



9.

Ne pas dire de moi que je suis agressif, capricieux car je ne peux pas être doté de ces intentions à mon âge.



10.

Comprendre que je ne peux m'intéresser qu'à moi-même car je suis dépendant et que je ne suis pas encore prêt à me socialiser.

MARIE DEFRANCE POUR  
les professionnels de la petite enfance  
**petitenfance**  
le site d'information pour les professionnels de la petite enfance

➤ **Relation de confiance parents – professionnels :**

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Laisser son enfant en collectivité n'est pas chose facile pour un parent. Le rôle de toute l'équipe éducative est de faciliter la séparation entre l'enfant et ses parents. Un enfant sera plus en sécurité pour se détacher de son parent s'il sent que sa famille est en confiance avec le personnel de la structure. En effet, un enfant lit rapidement les émotions de son parent et de ce fait, les ressent immédiatement. Il est donc primordial de créer une relation de confiance avec les familles.

Cela passe avant toute chose par le respect et la valorisation de leur place et de leurs compétences de parents, par le non jugement et la bienveillance.

Le premier accueil des familles se fait lors d'une réunion d'information. Lors de cet échange le fonctionnement de la crèche est présenté; qu'il s'agisse des règles administratives et de l'aspect pédagogique. La date de familiarisation est alors programmée et les parents peuvent poser les questions qu'ils ont. Ce temps de rencontre collectif représente un moment très important pour les familles. Il est donc nécessaire de prendre du temps pour les écouter, les mettre en confiance et valoriser l'accueil et l'accompagnement collaboratif qu'il se fera autour de leur enfant.

Ce premier contact peut en effet, être déterminant quant à « l'avenir » de l'enfant dans la structure.

Une matinée portes ouvertes est également organisée dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance sur un samedi matin, pour permettre aux personnes qui le souhaitent, et plus particulièrement, aux futurs entrants de découvrir les locaux et l'équipe. Ce moment de découverte contribue à faciliter l'appropriation des locaux par l'enfant et sa famille et les aide à se repérer dans la future structure d'accueil. L'équipe peut également, lors de ce temps, découvrir les futures familles entrantes et commencer à tisser du lien avec celles-ci.

Les portes de la crèche sont ouvertes pour les familles. Elles sont invitées à participer aux différents événements mis en place : sorties, intervention sur les lieux de la crèche, proposition d'animation, etc...En travaillant de la sorte, l'équipe œuvre alors à la relation de confiance et permet davantage de lien et de convivialité.

Nous nous efforçons d'accompagner les familles dans leur parentalité, nous pouvons conseiller s'ils le souhaitent, encourager des pratiques qu'ils questionnent et répondre du mieux possible à leurs préoccupations.

Tous ces éléments participent au quotidien à la relation de confiance entre les familles et les professionnelles et toute l'équipe s'emploie à ce que cette relation perdure.

L'écoute attentive et active, l'attention, la disponibilité et le respect restent des valeurs fortes et majeures quant au maintien de cette relation individuelle de confiance avec chaque famille.

#### ➤ **Relation de confiance entre professionnels :**

Le respect des émotions de l'enfant demande aux professionnelles une totale implication dans la relation qu'elles entretiennent avec lui. En effet, lorsqu'un enfant est en proie avec une émotion qu'il ne peut gérer, cela renvoie toujours l'adulte à ses propres sentiments. Il faut alors respecter ce que l'on ressent et cela demande parfois de passer le relais à une collègue. De ce fait, pour pouvoir accompagner l'enfant dans une situation difficile pour lui, il faut être totalement disponible émotionnellement.

Le travail d'équipe se fonde sur des valeurs communes et respectées de tous. Ces valeurs sont identifiées tout au long de cet écrit. Parmi celles-ci le respect, la tolérance, l'équité, la confiance, l'adaptation, l'altruisme, la bienveillance, la collaboration, la diversité... De plus, la complémentarité des diplômes, des expériences ainsi que la diversité des âges apportent une plus-value dans l'accompagnement des enfants.

La communication reste « le socle - la clef » pour assurer un travail d'équipe harmonieux et cohérent et ainsi garantir une cohésion d'équipe.

## CONCLUSION

Ce projet d'établissement est une réflexion commune menée par l'ensemble de l'équipe mettant en lumière les pratiques et le positionnement professionnel ainsi que les valeurs portées au sein de la crèche. Cet écrit est le « fil conducteur » de la crèche que les professionnels s'engagent à suivre et à respecter. Il permet de travailler en cohérence et cela dans le but de garantir le bien-être, la sécurité et le développement de l'enfant dans les « meilleures conditions ».

En effet, derrière ce dernier terme, il est essentiel pour nous de respecter l'enfant et sa famille, son rythme et de le laisser acteur et libre de ses choix tout en offrant un environnement propice aux explorations, aux essais, « aux échecs et aux réussites » toujours avec valorisation.

Le travail collaboratif avec les familles reste pour nous un axe majeur et essentiel quant à l'accueil qualitatif des enfants.

Pour finir, il nous tient particulièrement à cœur de se questionner sans cesse sur le sens mis derrière chacune de nos pratiques, de nos actions et de nos réflexions, dans l'intérêt de l'enfant et de ses besoins.

Pour information, chaque professionnel de la crèche signe celui-ci chaque année pour attester de la cohérence et du respect de sa pratique avec ce projet d'établissement.

Il s'agit bel et bien d'un réel engagement professionnel que d'assurer son application au quotidien.

### Ce projet d'établissement a été :

**Validé par le Conseil d'Établissement de la crèche**

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Déclaré conforme aux attentes de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales par les services de la Caf de l'Isère**

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Il entre en vigueur le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_**

# ANNEXES

# Charte nationale d'accueil du jeune enfant

## 10 grands principes pour grandir en toute confiance

**1** Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

**2** **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

**3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

**4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

**5** Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

**6** **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

**7** **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

**8** J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

**9** Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

**10** **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les Institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

### ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

### ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

### ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

### ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

### ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

### ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

### ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.





## CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

### 8 grands principes pour accompagner les parents

**1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents :** les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

**2. > S'adresser à toutes les familles** quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

**3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale,** pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

**4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte :** agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

**5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale :** les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

**6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant.** En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

**7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle :** les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

**8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

*Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.*